

Journées nationales d'Etudes
de l'Association nationale des Elus du Littoral
Pornic, 7-8 octobre 2021

DOSSIER DE PRESSE

Synthèse des travaux



AGIR

POUR UN
AVENIR
DURABLE
DU LITTORAL

PORNIC du Jeudi 7 Octobre
au Vendredi 8 Octobre 2021



Intervention de Monsieur Olivier Poivre d'Arvor,
ambassadeur pour les pôles et les enjeux maritimes



Intervention de Madame Annick Girardin, ministre de la Mer



Intervention de Madame Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

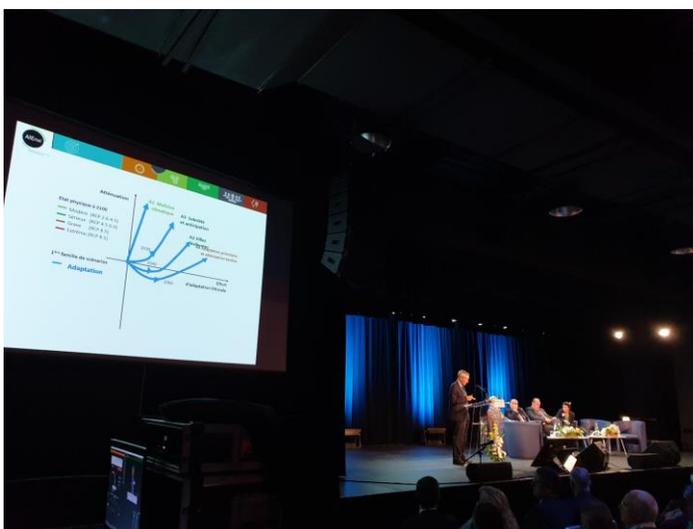
« L'appel de Pornic » :

Les élus en action pour un avenir durable des territoires littoraux

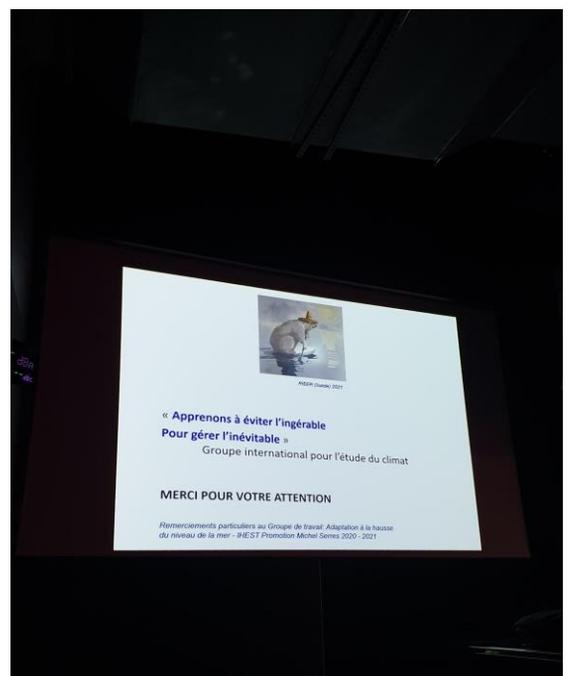
Plus de 300 participants (élus de métropole et d'Outre-mer, scientifiques, partenaires publics et privés) se sont réunis à Pornic les 7 et 8 octobre 2021 pour échanger sur l'avenir des territoires littoraux et l'action des collectivités.

Multiplication et intensification des évènements climatiques majeurs et montée du niveau de la mer, accélération du développement de l'éolien en mer, évolution du tourisme... A la suite de débats forts interrogeant les scénarii futurs pour le littoral et intégrant les alertes des scientifiques, les collectivités de tous niveaux et de toutes les façades maritimes et bassins ultramarins ont partagé leurs expériences et appelé à :

- **Lancer des travaux de prospective Littoral 2050, sous l'impulsion des collectivités et de l'Etat, pour faire émerger les scénarios possibles et les leviers d'actions associés** permettant l'adaptation des littoraux au changement climatique, l'avènement de nouveaux modèles de tourisme durable, le développement d'énergies marines renouvelables intégré aux territoires, le maintien d'activités économiques traditionnelles telles que la pêche, ainsi que l'émergence d'une économie bleue.



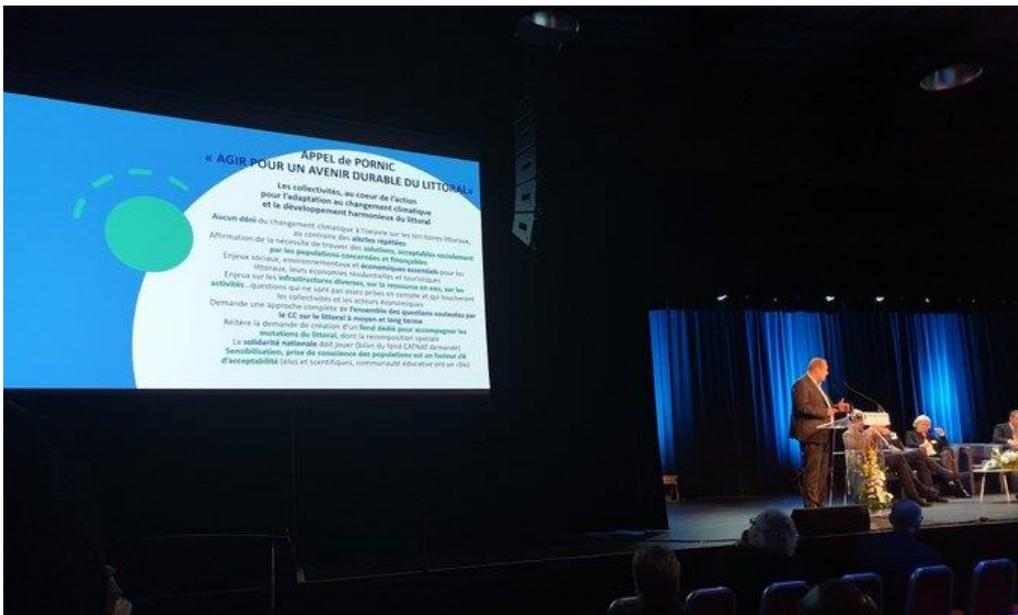
Intervention de M. Denis Lacroix, délégué à la prospective à la direction générale de l'IFREMER



- **Elaborer une stratégie d'ensemble pour permettre d'adapter les littoraux aux effets du changement climatique :**
 - Analyser tous les impacts (en termes d'activités économiques, de logements, de ressource en eau, de salinisation de l'eau et des sols, d'atteinte à la biodiversité, ...) et rappeler le nécessaire partage de responsabilités associant l'Etat et les collectivités dans un plan d'actions commun
 - Appeler à une mobilisation de tous les acteurs à toutes les échelles pour une gestion intégrée et apaisée
 - Assurer l'information et la participation des populations concernées aux décisions
 - Permettre le droit à l'expérimentation des collectivités et une plus forte décentralisation et déconcentration pour adapter au mieux les solutions aux particularités locales

- **Allouer les moyens financiers au niveau national et créer une synergie aux différentes échelles :**
 - Créer un fonds national dédié pour accompagner l'adaptation des territoires littoraux aux effets du changement climatique
 - Mobiliser pleinement la solidarité nationale pour faire face aux enjeux
 - Initier la création d'une Association Européenne des Elus du Littoral pour mettre en partage les expériences à l'échelle européenne et faciliter les actions supra-nationales

- **Associer les collectivités et populations aux nécessaires concertations pour le développement des énergies marines renouvelables, permettre une planification de leur développement et optimiser les retombées pour les territoires concernés**



Conclusions des Journées par M. Jean-François Rapin, président de l'ANEL



Table ronde (*de gauche à droite*) : interventions de Mme Agnès Canayer, M. Pascal Martin, M. Jean-François Rapin, Mme Anne-Sophie Leclere, M. Yannick Haury, M. Stéphane Buchou



Table ronde (*de gauche à droite*) : M. Camille Pelage, M. Pierre Karleskind, Mme Catherine Bersani, M. Didier Mandelli, M. Thierry de la Burgade



Atelier « changement climatique : recul du trait de côte et fragilité de la ressource en eau »

ZOOM SUR L'APPEL DE PORNIC

- Synthèse des travaux des journées d'études de l'ANEL des 7 et 8 octobre 2021-

Le congrès annuel de l'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL) s'est tenu à Pornic, en Loire Atlantique, les 7 et 8 octobre 2021, sur le thème « **Agir pour un avenir durable du littoral** ». Le Président de l'ANEL, Jean-François RAPIN, président de la Commission des affaires européennes au Sénat, sénateur du Pas-de-Calais et conseiller régional des Hauts-de-France a réuni 300 congressistes venus des différentes façades métropolitaines et des bassins ultra-marins pour échanger sur l'actualité des collectivités littorales mais également sur leur avenir.

Le **changement climatique** et ses impacts sur les littoraux, la place des collectivités dans le développement des **énergies marines renouvelables** mais également le **tourisme durable** ainsi que, de façon transversale, les enjeux d'une **prospective « Littoral 2050 »**, ont été les thématiques mises à l'honneur.

Plusieurs organismes techniques ou scientifiques étaient représentés, dont l'IFREMER, les Universités de Brest et de Caen, le BRGM, l'OFB, le CEREMA et l'ANCT. En ouverture, les interventions de Denis LACROIX (IFREMER), auteur d'un récent ouvrage sur la montée du niveau de la mer d'ici 2100 et de Stéphane COSTA (Université de Caen) ont particulièrement mis en lumière les défis auxquels les littoraux sont confrontés face à la trajectoire du changement climatique. Les témoignages des élus ultra-marins venus de Polynésie (Teva ROHFRIETSCH, Maina SAGE), Mayotte (Madi MADI SOUF), Guadeloupe (Camille PELAGE) ont montré que **le « futur c'est déjà maintenant »** sur certains espaces. **Ainsi, il ne s'agit pas plus seulement d'alerter sur l'échéance de 2100 mais bien d'agir sur des situations déjà critiques aujourd'hui.**

Les échanges et retours d'expériences se sont conclus par « l'Appel de Pornic ». Parmi les grands messages que les élus ont souhaité partager, il semblait utile de revenir sur les points suivants 

Selon l'Observatoire du littoral, les communes littorales, qui représentent seulement 4% du territoire métropolitain, accueillait en 2009 près de 8 millions d'habitants soit 1 français sur 8, dont 2 millions de nouveaux résidents depuis 1960. 4,5 millions d'habitants supplémentaires d'ici 2040 étaient attendus selon les projections de l'INSEE.

Les élus locaux et nationaux expriment le besoin d'élaborer une vision prospective de l'avenir des littoraux, métropolitains et ultra-marins permettant une action concertée de tous les acteurs publics et privés mais aussi une plus grande prise de conscience des populations.

Dans un contexte de changement climatique mais aussi d'évolutions à l'oeuvre en termes d'usages de la mer et des littoraux, d'économie bleue, de tourisme, d'attentes sociétales, de fiscalité locale, les élus du littoral sont soucieux de l'avenir à long terme des littoraux de métropole et d'outremer et de leurs économies. Ils appellent l'Etat à partager avec eux une vision prospective « Littoral 2050 », qui s'inscrit dans une double démarche : la représentation nécessaire des futurs possibles de la terre à la mer et une identification des leviers d'action. Cette vision partagée est un facteur clé d'acceptabilité pour les populations qui vont être concernées. **L'absence de représentation de l'ANEL au Conseil d'administration de l'ANCT est une nouvelle fois regrettée, illustrant l'insuffisante prise en compte des littoraux dans les politiques portées par l'Etat.**



Acteurs de premier rang, les élus peuvent être des moteurs de l'adaptation : les littoraux sont à la croisée des enjeux, de protection d'une biodiversité littorale et marine riche mais fragilisée, de territoires riches de potentiels et d'une économie durable, respectueuse de notre environnement et tournée vers la mer.

Les élus ont pleinement conscience des enjeux et de la place des collectivités au cœur de l'action pour l'adaptation des littoraux aux effets du changement climatique

Pour rappel, les littoraux français se sont artificialisés ces dernières décennies, notamment sous l'impulsion des missions RACINE (en Languedoc Roussillon) et de la MIACA (en Aquitaine) qui ont lancé l'aménagement touristique de ces littoraux à partir des années 60, qui a contribué à rendre ces territoires plus attractifs. L'Etat et les collectivités locales ont ainsi pris part depuis une cinquantaine d'année à un modèle de développement touristique et d'urbanisation des littoraux, qui répondait aux attentes - qui s'expriment encore - de profiter et d'habiter ces espaces exceptionnels. Outre-mer, l'appropriation des franges littorales répond à d'autres parcours, mais le constat d'une forte présence humaine dans les zones littorales est partagé.

La création du Conservatoire du Littoral dès 1975 puis l'adoption de la loi littoral en 1986 ont permis la préservation de certains espaces remarquables de nos littoraux mais la tendance à l'artificialisation s'est poursuivie : développement de ports de plaisance, urbanisation plus diffuse dans un contexte d'attractivité toujours réel et encore confirmé avec la crise sanitaire en 2020. En Martinique et Guadeloupe, les Agences des 50 pas géométriques jouent depuis 1996 un rôle important dans la régularisation des occupations du littoral et l'accompagnement des populations les plus fragiles qui vivent dans des conditions d'habitat insalubre et exposées aux risques de différentes natures.

Depuis une dizaine d'années, les élus de l'ANEL alertent les pouvoirs publics **sur les enjeux de l'érosion côtière qui touche 25 % des communes littorales** et appellent à légiférer pour prendre les mesures adaptées à la gestion des biens concernés par ce risque.

L'érosion est un phénomène naturel, accru par l'artificialisation des espaces terrestres et maritimes résultant de l'action combinée de l'Etat et des collectivités. L'élévation du niveau de la mer liée aux effets du changement climatique vient aggraver les phénomènes d'érosion et y ajoute une dimension nouvelle : celle de la submersion par montée du niveau des eaux. **L'Etat ne peut laisser les collectivités affronter seules ces phénomènes qui remettent en cause l'avenir des littoraux.**

La loi Climat et résilience promulguée le 22 août 2021 transfère des charges et responsabilités lourdes aux collectivités face au recul du trait de côte, sans transfert de moyens. Si elle apporte de nouveaux « outils » comme la possibilité, pour les collectivités, d'exercer un droit de préemption pour acquérir les biens menacés, **ces outils seront inopérants si les moyens financiers dédiés ne sont pas mobilisés par l'Etat. Les élus du littoral métropolitain et ultra-marin réitèrent donc leurs alertes et appellent le gouvernement à tenir ses promesses dans le cadre du Projet de loi de Finances 2022.**



Face à ces enjeux imbriqués, les élus du littoral souhaitent que toutes les dimensions territoriales de l'érosion et du changement climatique puissent être prises en compte

En effet, si un virage peut être pris aujourd'hui pour limiter l'exposition de futurs biens, notamment grâce à l'obligation d'information des acquéreurs et locataires introduite par la loi Climat et résilience, les difficultés s'amoncellent quant à la gestion du « stock » de constructions de différentes natures déjà existantes et potentiellement concernées par ce risque : logements, activités, diverses infrastructures... De même, la prise en compte d'autres impacts à l'intérieur des terres, tels que les effets de l'élévation du niveau de la mer sur le fonctionnement des estuaires et fleuves ou encore sur la salinisation des eaux souterraines et des sols n'est pas suffisamment appréhendée. L'impact de toutes ces évolutions physiques sur la biodiversité terrestre et marine reste à documenter.

Les élus ont donc souhaité alerter sur **l'insuffisante prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et économiques essentiels** pour les littoraux confrontés à l'érosion et à l'élévation du niveau de la mer. Ils affirment la nécessité de trouver des **solutions acceptables socialement par les populations concernées et les sources de financement associées**. A cette fin, ils réitèrent la demande **de création d'un fond dédié pour accompagner les adaptations du littoral**, dont la recomposition spatiale n'est qu'une dimension et rappellent que **la solidarité nationale doit être mobilisée**, comme elle l'est sur d'autres territoires confrontés à des risques accrus par le changement climatique, comme elle l'est également sur des territoires qui appellent un soutien de l'Etat en accompagnement à de mutations économiques ou de réparations.



Les élus appellent également l'Etat à permettre plus d'**agilité dans l'action des collectivités**, permettant les **expérimentations et l'adaptation locale**, assumant **une plus forte décentralisation** parallèlement à une **déconcentration de l'Etat** pour être au plus proche des territoires et population concernées.

Au cœur du projet de loi 3DS, l'expérimentation devient une véritable exigence des élus pour répondre aux défis littoraux et maritimes de préservation et de valorisation du capital humain et écologique. Elle permet de promouvoir l'expression de nouvelles gouvernances plus participatives sur de multiples enjeux économiques, sociaux et environnementaux à court, moyen et long terme auxquels les élus s'efforcent de trouver des solutions innovantes. Elle favorise l'intégration des politiques et des interventions initiées aux multiples échelles de responsabilités territoriales et dans des domaines aussi variés que le foncier, l'urbanisme, le logement des habitants permanents ou saisonniers, la gestion des crises de tous ordres comme celles des périodes que nous venons de vivre, le développement de partenariats avec d'autres collectivités territoriales, ou le secteur privé porteur d'innovations techniques, les associations et aussi la grande diversité des organismes de l'Etat.



Pour être parties prenantes dans les mesures d'atténuation du changement climatique, les élus du littoral souhaitent également être mieux associés au développement des énergies marines renouvelables.

Dans une période de tensions, les élus ont souhaité rappeler l'**importance de la concertation et de la planification du développement des énergies marines renouvelables (notamment les éoliennes en mer)**, afin de donner de la visibilité aux citoyens sur les projets à un moment où les choix sont encore ouverts et permettant une vision de long terme.

Les élus estiment nécessaire d'être mieux associés aux **débats publics organisés** localement sur les projets de développement des éoliennes en mer. Cette **étape clé** devrait permettre d'associer largement la population, de porter les enjeux divers (environnement, paysages, activités...), de proposer des choix et de faciliter l'émergence de propositions. La procédure pilotée par l'Etat ne peut s'affranchir de larges concertations avec tous les usagers, à terre et en mer.

Les collectivités souhaitent travailler à la manière **dont les territoires peuvent maximiser leurs bénéfices de ces projets**, bien au-delà des retombées fiscales : recherche, études, éducation, formation, participation au financement, fabrication, construction, maintenance, mais aussi **utilisation locale de l'énergie produite**. Cet ancrage local apparaît comme un facteur d'acceptabilité pour des projets issus des territoires.

Les élus proposent enfin au gouvernement d'instaurer une **fiscalité sur les éoliennes en Zones économiques exclusives**, dont le produit abonderait un fond dédié au financement (manquant aujourd'hui) de projets « mer et littoral ». Cela permettrait notamment de **financer l'adaptation et la transition des territoires et usages sur les littoraux**, comprenant la nécessaire adaptation à l'érosion ou à la montée du niveau des eaux.



Parallèlement aux effets du changement climatiques, le devenir des activités économiques traditionnelles sur le littoral est au cœur des réflexions :

Le tourisme constitue un enjeu majeur pour le littoral : *« première destination touristique avec 118 millions de nuitées en 2017 (38,5 % de l'ensemble des nuitées) et 22,2 % des voyages, le tourisme dans les stations littorales génère environ 250 000 ETP (équivalents temps plein), dont les deux tiers dans l'hôtellerie et la restauration et 2800 pour la plaisance » (source : DGE).* La crise du COVID a été un révélateur du poids économique du tourisme pour tous les territoires littoraux, en **importance et fragilité. En effet, le secteur s'est avéré résilient avec une offre diversifiée (tourisme, loisirs) mais il est concurrencé au niveau mondial.** Si le soutien de l'Etat pendant la crise est à saluer sur ce secteur économique, certains territoires, ultra-marins notamment, souffrent encore des perturbations et s'interrogent sur l'avenir des activités impactées. Au-delà de cette période de gestion de crise, les élus s'intéressent également aux nouveaux modèles de tourisme plus durable en mer et sur le littoral, aux évolutions des attentes de la clientèle et à la diversification nécessaire.

Face à une attractivité toujours plus forte des littoraux et des activités qu'ils offrent, les élus s'interrogent sur les évolutions à l'œuvre. L'adaptation aux effets du changement climatique en fait partie : de nombreuses activités économiques de bord de mer (hôtels, campings, restauration de plein air, ...) vont être concernées par les phénomènes d'érosion, de montée du niveau de la mer ou par l'aggravation de phénomènes extrêmes (tempêtes, vagues de chaleur...). **Comment la filière peut-elle s'adapter à ces évolutions, sans perdre de son attractivité et ainsi continuer à contribuer à l'économie littorale ? Quel accompagnement de cette mutation ? Quel avenir pour la filière nautisme et plaisance ? Les attentes sont fortes suite à l'annonce par le Président de la République le 2 juin 2021 d'un plan de reconquête du tourisme.**

Pêche / conchyliculture / agriculture littorale : Les activités économiques traditionnelles que sont la pêche, la conchyliculture et l'agriculture littorale n'échappent ni aux difficultés actuelles (Brexit pour la pêche, qualité de l'eau pour la conchyliculture, pression foncière pour l'agriculture) ni aux évolutions à venir. Les métiers changent, les technologies peuvent faire évoluer les pratiques mais dans le même temps, **les incertitudes pèsent sur la pérennité des ressources et l'impact du changement climatique sur les milieux concernés.**

Parallèlement, ces activités locales génèrent des besoins en termes d'espaces mais aussi de logements (permanents ou saisonniers) **dans un contexte de foncier disponible dont la rareté actuelle va encore s'accentuer** sous l'effet de l'érosion, de la montée du niveau des eaux, qui se conjuguent avec les enjeux de protection de la biodiversité et des sols, traduits dans l'objectif « zéro artificialisation nette » inscrit dans la loi Climat et résilience.

Ces activités sont essentielles pour l'économie locale mais également le patrimoine culturel de nos littoraux. **Les élus appellent à leur soutien.**



Devant tous ces défis, les élus réunis au sein de l'Association Nationale des Elus du Littoral souhaitent saisir l'opportunité de la présidence française de l'UE pour initier une **Association Européenne des Elus du Littoral** afin de promouvoir des actions à l'échelle européenne et faire émerger des lieux de partage d'expérience entre acteurs impliqués pour l'adaptation des territoires littoraux aux différents changements à l'œuvre.



One Ocean Summit

Les élus du littoral se félicitent de l'organisation à l'initiative du Président de la République d'un sommet mondial sur les océans et souhaitent verser leur contribution pour l'émergence de propositions concrètes sur l'interface terre/mer constitutive de nos littoraux, dans leur diversité métropolitaine et ultra-marine.

Ils souhaitent rappeler que la France sur mer représente plus de 18 fois la surface du territoire métropolitain (c'est la 6ème au monde en termes de cumul de surface terrestre et maritime, soit 10% de la biodiversité mondiale et 20% des atolls notamment...)

Les trois priorités de la politique marine intégrée de l'Union Européenne : gestion intégrée, recherche marine et maritime et surveillance maritime intégrée sont aussi des priorités pour tous nos territoires y compris ultramarins, à leurs échelles avec la diversité de leurs statuts. Une meilleure intégration de nos politiques territoriales, ultramarines comprises, donnerait **une place centrale à la France dans la prise de conscience mondiale de l'importance de littoraux et de nos océans.**

Les problématiques de nos 4 bassins océaniques partagent des axes de travail prioritaires : l'océan perspective de notre survie, impliquant l'adaptation de nos usages en faveur de la biodiversité, la décarbonation du transport maritime, la formation par la mer sur ces enjeux par exemple en systématisant les aires marines éducatives initiées en Polynésie, l'atténuation des risques et l'adaptation aux effets du changement climatique, l'innovation incontournable dans la formation ainsi que la nouvelle ingénierie de tous les métiers du littoral et de la mer sont des enjeux majeurs qui confirment, s'il en était besoin, le **rôle essentiel de notre effort de recherche sur l'océan et la nécessité d'un partage de ces préoccupations avec les terriens que sont les élus et les habitants du littoral.**



AGIR

POUR UN
AVENIR
DURABLE
DU LITTORAL

PORNIC du Jeudi 7 Octobre
au Vendredi 8 Octobre 2021

Retrouvez nous sur notre site www.anel.asso.fr

Journées nationales d'Etudes de l'ANEL – 7-8 octobre 2021

Contact presse : anel-secretariat@anel.asso.fr – 01 44 11 11 70